L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

JEUDI, 5 JUIN 1884.

SPECTACLES, BALS, &c

WEST END.

Théâtre de l'Opéra du West End.

MARSH REDAN, Directeur.

SAMEDI, 31 MAI 1884,

—DÉBUT DE—

SELINA DOLARO,

La grande prima-donna anglaise

—DANS—

La Grande Duchesse,

Secondée par une compagnie de

75 ARTISTES DE TALENT,

Sous la direction de Marlande Clark.

Le susdit Opéra sera représenté sous le contrôle exclusif du régisseur James Vincent.

MATINÉES

LES MERCREDIS ET SAMEDIS.

L'orchestre sous le bâton du professeur D'Aquin, jouera les ouvertures des principaux Opéras avant et après chaque représentation.

Des sièges réservés peuvent être obtenus au bureau de la compagnie à l'intersection des rues Carondelet et Canal.

Les trains du West End partent de la ville toutes les 15 minutes après 4 h. P. M.

Des billets dits de "commutations" sont prêts à être livrés.

F. WINTZ, Surintendant.

15mai—3m.

PAVILLON FARANTA,

Coin des rues Bourbon et Orléans.

Le prix d'admission est au-dessous de celui des chars.

Nouvelles Figures. Nouvelles Figures.

Et la plus belle comédie qui ait jamais été représentée à la Nouvelle-Orléans,

CASEY, THE PIPER.

Engagement Extraordinaire de la Première Danseuse, Mlle Watson, aussi la charmante Mlle Robinson, à ajouter avec notre troupe d'étoiles.

(Le plus grand théâtre à dix sous de la ville.)

Enfants—Le merveilleux Lion-de-Mer pour toutes les matinées.

PAVILLON FARANTA,

Coin des rues Bourbon et Orléans,

Engagement Extraordinaire du Rossignol Espagnole

SIGNORA DUPUY.

Cette dame chante en Espagnol, elle possède une voix d'une étendue extraordinaire, et elle est en effet la Prima Donna d'Espagne.

N'oubliez pas de venir l'entendre.

GEORGES SOULIE

SCULPTEUR-DÉCORATEUR.

Fournisseur des Sociétés Mystiques de la N. O.

OFFRE ses services à tous les exposants qui désireraient des Attributs, Emblèmes, Statues, Animaux, Ecussons, Armoiries, etc., etc., fait en papier maché (carton pierre) plâtre.

Atelier, rue Coliseé, entre Valmont et Léontine. Office, Exchange Alley, No 28, de 9 heures à 3 heures. 4mars—1an

AVIS.—Bureaux de la Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nlle-Orléans, No 12 rue Carondelet.—Nlle-Orléans, 17 mai 1884. — Une assemblée générale des actionnaires de cette compagnie aura lieu dans ses bureaux, Mercredi, 18 juin 1884, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour voter sur les amendements proposés aux articles VI et X de la Charte, relativement au changement du terme d'expiration de l'année fiscale et à l'élection des Directeurs.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

18mai—1m—Me,D V

BODLEY BROTHERS

Quartier-général de Voitures.

70, 72, 74 rue St-Charles.

OFFRE l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, do. pour riz, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et to les fermes extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus lt les demandes.

12mai—1an

Médaille d'Or. Paris 1878 — Diplôme d'honneur Amsterdam 1878

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gavan, de Paris, avec nouveau système Equilibre. Brévetés pour la tenue de l'accord la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues pes conditions très avantageuses.

18nov—

Dr. J. B. Perez

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urêtre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le Female Regulating Elixir du Dr. PEREZ se s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.

mars—84—1an

VENTE DE BANQUEROUTE

TOILES ET COTONS A DRAPS

Damas pour table et belle Lingerie damassée pour table.

Couvertures de pianos, Nappes et Serviettes de damas.

Mouchoirs de bobinet, toutes largeurs.

Beaux BAS SOIE pour dames, couleurs assorties. BAS Balbriggan.—CHAUSSETTES de Messieurs et un grand assortiment de

Parasols et demi-Ombrelles

Ces marchandises sont toutes nouvelles et françaises (pas endommagées) achetées à une vente de banqueroute à New York, maison d'importation; et, afin de les écouler aussi rapidement que possible, nous les offrons bien au-dessous du coût d'importation.

On peut les examiner sur nos comptoirs du centre.

B. & W. GROVER,

Rue du Canal, 141, coin Bourbon.

30 mars—3m

Grande Réduction de Prix.

LE magnifique steamer français Marseille de la Compagnie Commerciale, nouvellement aménagé et réunissant toutes les commodités et améliorations modernes pour passagers, partira directement pour le Havre vers le 20 juill. Ce navire est sous les ordres du sympathique et populaire commandant Reullan, si favorablement connu dans notre port et un des marins les plus expérimentés de France. Ceux qui se disposent à faire un voyage en Europe ne sauraient trouver meilleure occasion.

Pour les prix (très réduits) de premières, secondes et d'entrepont s'adresser à

FORSTALL, CLAYTON & CIE, 173 Commune.

6avril—2m

AYER'S Ague Cure

IS WARRANTED to cure all cases of malarial disease, such as Fever and Ague, Intermittent or Chill Fever, Remittent Fever, Dumb Ague, Bilious Fever, and Liver Complaint. In case of failure, after due trial, dealers are authorized, by our circular of July 1st, 1882, to refund the money.

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Sold by all Druggists.

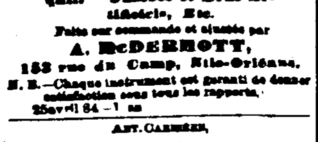

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoires pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

153 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

25avril 84—1 an

ANT. CARRIERE, — CHAS. J. CARRIERE

E. CARRIERE,

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No 129 rue Gravier.

Avances libérales sur consignations à nos amis Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

16 mars

Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St-Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, sont priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.

F. G. BOUCHER, Directeur, 404 E. Third street, Presley Block, St-Paul, Minn.

1geo4v.

A VENDRE.

GROCERIE à vendre pour cause de décès. S'adresser coin Bourbon et Marais.

30 mai—6f

A louer—Moitié de maison, coin Domaine et Marais. S'adresser en face à M. Pommes.

5 juin—3f

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature pour voter une loi tendant à amender et à voter à nouveau la 48e subdivision de la section 1ère de la loi No 136 de 1880, dans la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Le dit amendement est voté à nouveau devant pourvoir au paiement des frais dudit témoignage au témoignage pris sténographiquement dans l'affaire, et pour fixer les dépens ainsi que l'enregistrement du dit témoignage.

27 mai—27—3,10,17,24 juin

Avis.

AVIS est donné qu'on s'adressera à la session actuelle de la Législature pour la passation d'une loi nommant un gardien des dossiers judiciaires en la paroisse d'Orléans, qui n'appartiennent à aucune des cours existant présentement en la dite paroisse, prescrivant les droits et devoirs du dit officier et réglant ses émoluments.

25 mai—6f en 30 j.

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'à la session de l'Assemblée Générale de 1884, un bill sera présenté donnant permission à Kramer & Herman de poursuivre l'Etat comme subrogés de P. J. McGuirck, fermier; pour avoir peint la Maison d'Etat à Baton Rouge, Lne.

Nouvelle-Orléans, 18 mai 1884.

18 mai—6f en 30 j.

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera adressée à la prochaine Assemblée générale pour le vote d'une loi autorisant la ville de la Nlle-Orléans à convertir, au gré des porteurs, des bons à prime en coupons et bons enregistrés, avec intérêt payable par trimestre ou semestre.

4mai—6f en 30 j.

AVIS LEGAL.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1884.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article 43 de la Constitution, une demande sera adressée à la Législature, pendant sa prochaine session, pour le vote des lois suivantes:

1° Loi fixant les salaires des députés du shériff criminel de la paroisse d'Orléans et pourvoyant au paiement des salaires du shériff criminel et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

2° Loi fixant les salaires du greffier aux minutes et des autres députés greffiers de la Cour criminelle de de District pour la paroisse d'Orléans, et pourvoyant au paiement des salaires du greffier de la Cour criminelle de District et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

3° Loi pourvoyant au paiement par la ville de la Nouvelle-Orléans des honoraires fixés par la loi pour l'avocat de district de la paroisse d'Orléans et requérant que le budget de ladite ville soit amendé pour pourvoir au paiement de ces honoraires.

1 mai—6f en 30 j

Avis.

AVIS est ici donné de l'intention du soussigné de s'adresser à la prochaine Législature pour l'allocation d'une somme à lui due pour des services fournis à l'Hôpital de Charité en 1871-72 et 73.

J. H. KELLER.

20avril—20 26—4 9 15 mai

AVIS LEGAL.

IL sera adressé à la Législature à sa session de cette année (1884), par les soussignés, une demande pour être autorisés à poursuivre l'Etat judiciairement pour services professionnels rendus, ou pour le vote d'une allocation en paiement des dits services, sur preuves bien établies, pour $44,000.

HORNOR & BENEDICT, en liquidation.

28 avril—4 f en 30 j

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article de la Constitution qui gouverne en pareille matière, je demanderai à la Législature de l'Etat de la Louisiane, qui se réunit en mai prochain, de prohiber l'assessement et la collection de taxes de levées de district dans le cinquième district municipal, ville de la Nlle-Orléans.

26 av—5fen30j — N. TREPAGNIER.

AVIS LEGAL.

AVIS public est donné par les présentes de l'intention de s'adresser à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, pour demander l'adoption d'un acte autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à renouveler et à prolonger le paiement de sa dette pour le reliquat non payé des billets maintenant échus et exigibles, qui avaient été originairement fournis pour représenter une partie du prix d'achat du Parc de Ville; l'acte devant autoriser la ville de la Nouvelle-Orléans à émettre des certificats de dette, ou obligations, pour le montant des dits billets, avec dépens, honoraires et intérêts; les dits certificats devront porter intérêt au même taux que ledit reliquat de prix d'achat. L'acte portera que cette prolongation de temps interrompra et suspendra la prescription, mais n'affectera, n'affaiblira, ni n'altérera, en aucune façon, les obligations actuelles de la ville, relativement à la dite dette, ni les droits et les moyens légaux des détenteurs des dits billets et de la dette que les billets représentent. L'acte portera, aussi qu'en cas de retard, ou de défaut de paiement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats de dette, les détenteurs auront reintégrés dans tous les droits et moyens légaux qu'ils ont maintenant sur les dits billets, et pourront réclamer et exiger le paiement de la dette avec dépens, honoraires et intérêts, de la même façon et avec les mêmes droits que si la prolongation n'avait pas été accordée, laissant, cependant, intacte l'interruption et la suspension de la prescription. L'acte portera aussi que les billets primitivement fournis seront conservés jusqu'à parfait paiement des dits certificats de dette, à mettre par la ville de la Nouvelle-Orléans, et devront servir à tous porteurs des dits certificats de la ville de la Nouvelle-Orléans, en cas de non paiement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats, et dans l'éventualité de procès, ou procédures judiciaires, pour en obtenir le paiement; et autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à lever une taxe pour le paiement de la dette représentée par les dits certificats. L'acte devra pourvoir au rachat de ladite dette, et autoriser ladite ville, le Bureau de Liquidation ou toute autre autorité compétente à faire ce qui sera nécessaire pour exécuter les dispositions de l'acte.

Nlle-Orléans 15 avril 1884.

15avril an23mai

AVIS est ici donné à tous, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, au cours de sa prochaine session, une demande d'augmenter le traitement des Commissaires du Jury de la paroisse d'Orléans, et d'amender, dans ce but, la législation à ce sujet.

13avril—1m

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu à l'institut. 17 aout—

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit:

"78 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882.

MESSRS. J. C. AYER & CO:

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrheuse; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avait fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que le deuxième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de resister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Éruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies; prix $1, six flacons pour $5.

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 16 déc—1

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

Nos 30, 32, 34 et 36 RUE MARAIS, Entre Conti et St-Louis.

L.S.L.

Prenez AVIS!

Que cette loterie est la seule qui ait dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 17 JUIN 1884,

UN

TIRAGE EXTRAORDINAIRE,

CLASSE F,

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

PAS DE REDUCTION!

Pas d'ajournement!

PLUS D'UN DEMI-MILLION

de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE......	$150,000
UN GROS LOT DE......	50,000
UN GROS LOT DE......	20,000

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

Dans la matinée du

MARDI, 17 JUIN 1884,

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100.	60,000
1000 Lots de....	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit.....	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit.....	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit.....	7,500
2,279 Lots s'élevant à.......	$522,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'as rance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à tous les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, en traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à la

New-Orleans National Bank

New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Chas Lafitte versus Rév. Jeremiah Blackstone, comme représentant de la Second Free Will Baptist Church.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans—No 4050—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et l'Allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 14 juin 1884, à-midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Marigny, Urquhart, Moralès et Mandeville, mesurant trente deux pieds de face à la rue Urquhart sur une profondeur de cent soixante pieds onze pouces, faisant une portion du lot de terre désigné par le numéro onze sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, en date du 11 avril 1835 et attaché à un acte du 28 aout 1835, pardevant T. Seghers, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot de terre est borné sur le côté le plus près de la rue Mandeville par la balance du lot numéro onze.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

13 mai—13,20,27—juin 3,10,14

Apolonie Hoffmann, épouse de Henry Thomann vs. son époux.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 2me jour de mai, 1884, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après intitulée, dans le langage et avec les chiffres suivants, à savoir: No 11,165—Apolonie Hoffmann, épouse de Henri Thomann vs. son époux.—Sur la motion de Sambola et Ducros, avocats de la demanderesse, et sur la preuve fournie à la Cour, à l'appui de la prière de ladite demanderesse: Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré le 29me jour d'avril 1884, soit maintenant confirmé et rendu final; et que, conformément à cela, il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Apolonie Hoffmann, épouse de Henri Thomann et contre Henri Thomann, son époux, décrétant une dissolution de la communauté d'acquets et de gains existant entre eux. Il est de plus ordonné et décrété qu'il y ait séparation de biens entre elle et son dit époux, avec le privilège de diriger ses propres affaires à l'exclusion de son dit époux; et qu'elle soit payée de son dit époux, Henri Thomann, la somme de neuf cent trente dollars, avec intérêt légal du jour de la demande judiciaire et les dépens.

Jugement rendu le 2 mai 1884, et signé le 8 mai 1884.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, le douzième jour de mai en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt quatre.

GEO. P. CAZE. AR, Député Commis.

5 juin—5,8 14,17

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné que le jugement suivant: ANNA F. C. BRICKELL contre JAS. PIERCE. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. No 11,219. Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée, et après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et les avocats, pour les raisons assignées oralement par la Cour, la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse. Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la dite demanderesse, Mme Anna F. C. Brickell, femme de James Pierce, et contre le défendeur, Jas. Pierce, son mari, décrétant une séparation de biens entre elle et son dit mari et dissolvant la communauté de biens et acquets existant entre eux. Ledit défendeur James Pierce est condamné à payer à la demanderesse Mme Anna F. C. Brickell, sa dite femme, la somme de deux mille piastres, avec l'intérêt légal depuis le jour de la demande judiciaire, savoir, le 26 avril 1884, jusqu'au paiement, ainsi que les frais de cour, avec hypothèque et privilège sur tous ses biens.

Jugement rendu le 13 mai 1884.

Jugement signé le 17 mai 1884.

(Signé) N. H. RIGTOR, Juge.

4juin—4f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Henry Renshaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7,950—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme E. A. E. Renshaw, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

5 juin—5, 10, 14.

Succession de Charles Charbonnet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,510—Division E—Attendu que Dorson Louis Charbonnet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Charbonnet, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

5 juin—5, 10, 14.

Succession de J. B. Gauvet aîné Guénivet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11 171—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

27 mai—27, 31, 5 juin

Succession de Nane O'Leary, épouse décédée de Daniel P. Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,371—Division D—Attendu que Daniel P. Murphy, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Nane O'Leary, épouse décédée de Daniel P. Murphy, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

27mai—27,31, 5 juin

Succession de John L. Sterry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,286—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Andrew Hero Jr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

3juin—3,7,12

Succession de Jacob Kerner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10 158—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edward Kerner, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

30mai—30 3 8 juin

Succession de Paul Chatellier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,473—Division D—Attendu que Mme veuve Bernard Segerstoen a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paul Chatellier, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

1 juin—1 5 10

Succession de L. Lewis Conrad.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9914 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles A. Conrad, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

1 juin—1 5 10

Succession de Maria U. Schuler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 8805—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Francis Schuler, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

1 juin—1 5 10

Succession de F. O. Hoyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6,206—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par C. J. Leveque et W. J. Hodgson, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

29mai—29 1 6 juin.

Succession de John Machino.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,475—Division — Attendu que P. S. Wiltz Jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Machino, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

29 mai—29—1 6 juin

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Judah Hart vs. Mme M. H. Bartholomew, épouse de Lucius W. Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,358—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et avec le consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente, à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 7 juin 1884, à 10 heures a. m., des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Tout et particulièrement le contenu, installations, comptoirs, étagères, liqueurs, vin, etc., de la buvette bien connue au No. 46 rue St. Charles et dans une partie du bureau du second étage desdits lieux, loué par le défendeur.

Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

2 juin—3,4,5,6,7

Succession de Christian Haindel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1160—En vertu d'un writ de fieri facias contre Louis Haindel, tuteur datif des mineurs dans cette affaire et en faveur du plaignant (in rule) Martin Haindel, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 24 juin 1884, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain terrain numéro quatorze, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro dix-neuf borné par les rues Joséphine, St-André, Laurel et Live Oak; le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de cent pieds.

2° La moitié indivise d'un certain terrain numéro trois, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No. 48, borné par les rues Sixième, Septième, Laurel et Live Oak; le dit lot mesure trente-trois pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds.

3° La moitié indivise d'un certain terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro quarante-sept borné par les rues Septième, Huitième, Laurel et Live Oak; le dit lot mesure vingt-six pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de trente-six pieds entre lignes parallèles, et à cette distance de la rue Septième le dit lot se rétrécit en largeur, entre lignes parallèles, quatre-vingt-neuf pieds à la ligne du fond où il mesure seize pieds de largeur, d'après un plan de Moellhausen en date du 4 mai 1844, déposé en l'étude de L. Hermann, ci-devant notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

22mai—29—5 juin 12 19 24

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. William Freret et Mme Veuve William Freret, William Alfred Freret, Fannie Freret et Frederick George Freret, possesseurs actuels.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,271—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 7 juin 1884, à midi, de la propriété et dépendances ci-après décrites, ensemble avec soixante dix actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduit à soixante-six actions du dit fonds hypothécaire tel au-dessous, à savoir—

Un certain terrain, situé dans le faubourg Delord, marqué numéro dix-huit sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 20me jour de décembre 1828, et annexé à un acte passé pardevant Felix De Armas, notaire, en date du 30 janvier 1829.

Le dit terrain mesure, au pied français, cinquante-et-un pieds sur la rue appelée le Cours des Tritons, cent treize pieds et deux tiers d'un pouce sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-sept (17) cent cinquante pieds onze pouces et un tiers sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-neuf (19), et cinquante et un pieds et un pouce dans le fond, tel que le dit lot de terre est désigné sur le plan ci-dessus mentionné, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de deux cent dix dollars ($210), échéant le premier jour d'octobre 1884 et renouvelable, conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de Stanford W. Waters en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé pardevant Théodule Seghers, notaire en cette ville, le 24 septembre 1838, avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

7mai—7 14 21 28 juin 4 7

Succession de Peter O. Hornbeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans —No 11,077 —En vertu d'un ordre de vente, en date du 23 mai 1884, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères, sur les lieux ci-après désignés, VENDREDI, 6 juin 1884, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de meubles et autres effets mobiliers, etc., sur les lieux No 581 de la rue Douane, entre celles Broad et White, et conformément à un inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

25mai—2 27 31 juin6

Voss Bros vs Forcheimer Bros.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9499—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, MARDI, 17 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de cette ville, désignée sur un plan comme lot No 18 de l'îlet No 37, le dit îlet borné par les rues Magasine, Camp Constantinople et Marengo, et le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Constantinople sur une profondeur de cent-vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 mai—17,24,31—7,14,17 juin

VENTE DE CONSTABLE.

E. Wood Perry vs J. J. Sullivan.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No. 5977—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, au No 92 rue Bolivar, VENDREDI, le 13 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de meubles de maison, etc, selon un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY, Co. stable.

3 juin—3,8,13

PAR GIRARDEY & MACON.

Emplacement de commerce de grande valeur,

A l'encoignure des rues Royale et Ste-Anne,

Près de la Cathédrale, du Marché Français et un des sites les plus attrayants du Deuxième District.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur—Bureaux, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan:

L'emplacement de commerce, central et spacieux, formant l'encoignure S. O. des rues Royale et Ste-Anne, borné par les rues Royale, Bourbon, Ste-Anne et Orléans.

Le terrain mesure 53 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur et façade à la rue Ste-Anne de 70 pieds 4 pouces plus ou moins. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant le magasin en briques à un étage, désigné par les Nos 179 et 181 de la rue Royale. Rebâtie ou réparée, cette propriété serait promptement louée à de bons locataires pour un long laps de temps à un prix rémunératif, soit comme grocerie, confiserie, magasin de fantaisie, magasin de chaussures, ou magasin de détail.

A proximité de la Cathédrale, du Marché Français et tous les endroits attrayants du Second District, cette propriété ne saurait manquer, par son emplacement, d'être un placement rémunératif.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la partie à crédit à un, deux et trois ans avec 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée, également garanti par hypothèque et privilèges de vendeur. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1884 et sus du prix de la vente; 10 pour cent du prix de l'adjudication seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Théo. Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 mai—à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois et vaste terrain dans le Quatrième District.

Dans l'affaire de Heinrich Arbiter et als vs Barbara Nuss.

No 11,258—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un jugement rendu le 20 mai 1884, et signé le 24 mai 1884, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies et servitudes y attachées ou y appartenant en quelque sorte, et situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Laurel, Jackson et Joséphine, mesurant d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 8 septembre 1883, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Annonciation, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une résidence en bois, à un étage, désignée par le No 401 rue Annonciation.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la portion à crédit à un et deux ans en billets portant intérêt à 8 pour cent, spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection, les améliorations seront tenues assurées et la police transférée au porteur des billets, et l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1884 en sus du prix de la vente. Dix pour cent du prix d'acquisition, comptant, seront requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. B. Whitaker, notaire, aux frais des acquéreurs.

28 mai—28,31,7,14,21,28 juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située dans le Premier District

Coin des rues Magasine et Melpomène.

48 actions de la Compagnie d'assurance Teutonia.

Dans l'affaire de la succession de feu Philippe Meyer.

A l'encan pour des conditions faciles.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 9199.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 12 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 17 avril 1884 et signé le 24 avril 1884, dans l'affaire ci-dessus intitulée, numérotée, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Constance, Magasine, Melpomène et Thalie, désignés par les Nos 12 et 13 et mesurant comme suit: le lot No 12, 24 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Magasine, même largeur dans le fond, faisant face sur une allée commune aux dits lots et à d'autres, sur 110 pieds de profondeur, et le lot No 13, formant l'encoignure des rues Magasine et Melpomène, 23 pieds de face à la rue Magasine, la même largeur sur la dite allée, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une belle bâtisse en briques à deux étages, subdivisée en trois corps de logis, ayant chacun salon double et environ 6 chambres, gaz partout, hydrants, citernes, cour partiellement briquetée, &c., et portant les Nos municipaux 386, 388 et 390 rue Magasine.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant 7 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devant comprendre toutes les clauses usuelles de garantie, 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, la police d'assurance transférée au vendeur.

L'acquéreur assumera, en sus du prix d'adjudication, le paiement des taxes dues et exigibles en 1884

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux afin de garantir la vente.

Acte de vente parde vant W. O. Hart, notaire, 95 rue St-Charles, aux frais de l'acquéreur.

Voir le plan à la Bourse.

5 juin—5 14 21 28 juil 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Septième District.

Succession d'Elisabeth Thoma.

Cour Civile de District—Paroisse d'Orléans—Division A—No 11,075.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 30 avril 1884, je vendrai à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé en la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, dans le carré No. 6, borné par les rues Madison, Troisième, Burthe et Dublin. Le dit terrain est désigné par le No. 24 et mesure 30 pieds de face à la rue Burthe, sur 150 de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui paiera en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour rendre certaine la vente.

4mai—4 10 17 24 31 7 juin.

PAR HOEY & O'CONNOR.

Résidence en briques à deux étages,

No 96 rue Bourgogne, entre Conti et St-Louis.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1884 à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan—

La résidence en briques à deux étages No 96 rue Bourgogne, sur le côté est, entre St Louis et Conti. Le terrain mesure 24 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 60 pieds. La maison a un corridor et galerie sur le côté, des chambres suffisantes pour une grande famille. La bâtisse du fond à deux étages, gaz, water works, cour d'une grande dimension avec la cité supérieur. Le voisinage est respectable. La propriété est louée à bail, jusqu'au 1er septembre 1884, à raison de $24 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1884, un dépôt de 10 pour cent au comptant sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant A. Ducatel, notaire.

1er juin—à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix et centrale, sur la rue Royale, près de l'Hôtel St Louis.

Une belle Résidence et terrain sur la rue des Remparts, avec les lots qui touchent, sur la rue Ursulines; et

Une résidence très commode, sur le Chemin du Bayou, près la rue Trémé.

VENTE A L'ENCAN, A CREDIT.

Mme R. J. Taney vs. Mlle I. Forstall.

No 11,248—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 5 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage, rendu dans la susdite affaire, le 26 mai 1884 et signé le 2 mai 1884, par l'Hon W. T. Houston, juge de la di e Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan—

1° Le magasin et propriété de résidence centralement situé Nos 90 et 92 rue Royale, dans l'îlet borné par les rues Royale, St Louis et Conti et le Passage de la Bourse, le lot mesure 88 pieds 5 pouces de face à la rue Royale, 126 pieds 8 pouces 7 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Conti, 63 pieds 10 pouces 5 lignes sur la première profondeur sur le côté de la rue St Louis, 30 pieds sur la ligne parallèle à la rue Royale, 63 pieds 10 pouces 5 lignes sur une seconde profondeur vers la rue St Louis et 34 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble avec une belle bâtisse double en briques, avec deux étages, ayant rez de chaussée dans le centre de la bâtisse, un grand corridor pavé, deux grands magasins et dans l'étage supérieur des chambres à coucher, un cabinet et deux petites chambres, un balcon de face à la rue et à la cour. Une bâtisse en briques à trois étages, bâtie dans le fond du terrain, ayant six chambres, cour briquetée, water works, cuve, etc. gaz dans le principal corps de logis avec installations. Cette propriété commande $145 par mois et sera vendue sujette à un bail échéant en septembre 1884.

2° La jolie résidence en briques à deux étages No 284 rue Remparts, côté nord, entre l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Ursulines et Hôpital. Le lot mesurant 63 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Remparts sur une profondeur de 152 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne de côté vers la rue Ursulines, 156 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne de côté vers la rue Hôpital, de là courant vers la rue Ursulines 25 pieds 7 pouces, de là vers la rue Remparts 3 pieds 6 pouces et finalement vers la rue Ursulines 38 pieds 3 pouces et 5 lignes, joignant la première ligne de côté de la dite propriété. Ensemble avec la jolie et agréable résidence pour famille, ayant sur le rez-de-chaussée un grand corridor, salon et salle à manger avec porte à coulisse, office, à l'étage supérieur, corridor, deux chambres à coucher avec cabinet et un grand balcon sur la rue Remparts. Une bâtisse en briques adjacente avec deux étages, le corps de logis du fond pour cuisine, trois chambres pour servantes, chambre à bain, à l'étage supérieur cinq chambres et balcon, gaz avec chandeliers dans le corps de logis, écurie hangar, waterworks, puits en briques, cuve etc., ainsi qu'un jardin ornement ayant arbres fruitiers et fleurs.

3° Une maison en briques à deux étages sur la rue Hôpital ou Chemin du Bayou, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou et les rues Quartier, Trémé et Marais. Le lot mesure 20 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 94 pieds sur la ligne la plus près de la rue Marais, 46 pieds de profondeur sur une première ligne parallèle à la rue Trémé, puis courant à un angle droit vers la rue Marais 6 pieds, puis obliquant sur une ligne parallèle à la rue Trémé 12 pieds, puis 12 pieds sur une ligne parallèle à la rue Trémé, puis revenant à un angle droit 6 pieds, puis 22 pieds sur une ligne parallèle à la rue Trémé et 20 pieds de largeur sur la ligne du fond et face à une allée de 4 pieds en commun à la dite propriété et autres et faisant face à la rue Trémé.

Ensemble avec une résidence en briques à deux étages, ayant au rez-de-chaussée vestibule, salon et salle à manger avec porte à coulisse, quatre chambres, chambre à coucher avec cabinet de toilette, balcon sur la rue, une cuisine en briques à deux étages touchant la maison, ayant au rez-de-chaussée cuisine et deux chambres à domestique au-dessus, avec cour pavée, water works, cuve, etc.

Cette propriété est vendue sujette au bail se terminant en septembre 1884, au prix de $30 par mois.

Le tout conformément aux plans exposés à la Bourse d'Encan St-Charles.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente, en billets des acquéreurs divisés en coupons, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final et garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur sur la propriété vendue.

Les actes devront renfermer toutes les clauses de sécurité habituelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884 et feront, au comptant, au moment de la vente, un dépôt de 10 pour cent. L'acquéreur de la propriété rue Royale, premièrement décrite, devra assumer comme partie du prix d'achat le paiement d'un billet de $6600 réduit à $500 dû le 9 avril 1885, garanti sur ladite propriété par le privilège du vendeur.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Omer Villeré notaire, No 21 Commercial Place.

1er juin—1,7,14,21,28—5 juil

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles nouveaux.

Un grand assortiment de meubles de chambres à coucher, garde-robe, lit à la Victoria, bureau de toilette, jeux de chaises en rotin et en bois, glace, cadres à ressorts, articles de toilette, etc., etc.

Dans l'affaire de Wm Spreen & Co. vs. ses créanciers

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 11,438.

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 mai 1884, je procéderai à l'encan LUNDI, le 9 juin 1884 à 10 1/2 heures du matin, au No 606 rue Magasine, entre St-André et Joséphine—

Le contenu du dit magasin de meubles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

JULES A. A. ROUSSEAU, Encanteur.

30 mai 28—6 9 juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

ACTIONS ET BILLETS.

526 Actions de $100 chaque du fonds capital de l'Association du Cimetière de la Métairie.

20 actions de la Germania National Bank.

Une action du New Louisiana Jockey Club.

Une action du fonds capital de la Bourse au Coton, de la Nlle-Orléans.

Succession de William A. Bell.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D. No 11,412.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 21 juin 1884, il sera vendu, à midi et demi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 juin 1884, les actions et billets suivants, appartenant à la susdite succession savoir—

1° Une action du New Louisiana Jockey Club au nom de William A. Bell, de $100, d'après certificat No 109, daté Nouvelle-Orléans avril 27 1880.

2° 20 actions de la Banque Nationale Germania, de la Nlle-Orléans, de $100 chaque, d'après certificat No 242, au nom de William A. Bell.

3° 5 actions du fonds capital de l'Association du Cimetière de la Métairie de $100 chaque d'après certificat No 11, au nom de William A. Bell, daté Nlle-Orléans, 16 janvier 1884.

4° Une action du fonds capital de l'Exposition Internationale de coton d'Atlanta, de $100, d'après certificat No 450 au nom de William A. Bell, daté d'Atlanta, 29 novembre 1881.

5° 50 actions du fonds capital de l'Association du Cimetière de la Métairie de $100 chaque, d'après certificat No 1, au nom de William A. Bell, daté 1er janvier 1884.

6° 50 actions du fonds capital de l'Association du Cimetière de la Métairie de $100 chaque d'après certificat No 2, au nom de Wm A. Bell, daté Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1884.

7° 10 actions du fonds capital de l'Association du Cimetière de la Métairie de $100 chaque, d'après certificat No 7, au nom de Wm A. Bell, daté Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1884.

8° 100 actions du fonds capital de l'Association du Cimetière de la Métairie de $100 chaque, d'après certificat No 13, au nom de Wm A. Bell daté 8 février 1884.

9° 150 actions du fonds capital de l'Association du Cimetière de la Métairie de $100 chaque d'après certificat No 15, au nom de Wm A. Bell, daté Nouvelle-Orléans, 9 février 1884.

10° 100 actions du fonds capital de l'Association du Cimetière de la Métairie de $100 chaque, d'après certificat No 14, au nom de Wm A. Bell, daté Nouvelle-Orléans, 18

11° 100 actions du fonds capital de l'Association du Cimetière de la Métairie de $100 chaque d'après certificats Nos 3 et 4 au nom de Wm A. Bell, daté Nouvelle-Orléans.

12° Une action du fonds capital de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans d'après certificat No 20, au nom de Wm A. Bell.

BILLETS A ORDRE.

13° Un billet à ordre de $561 50, tiré par B. Dreyfus à l'ordre de Bell, Wisdom & Co., et par eux endossé, daté 19 aout 1880, payable à 90 jours de date, lequel billet a été protesté pour non paiement le 20 novembre 1880 par Joseph Cohn, notaire, d'après certificat annexé au dit billet.

14° Un billet à ordre de $1300 tiré par B. Dreyfus à son propre ordre et par lui endossé, daté 24 aout 1880, payable à quatre mois de date.

15° Un certain billet à ordre de $1200 tiré par B. Dreyfus à son propre ordre et par lui endossé, daté Nouvelle-Orléans, 24 aout 1880 payable à 90 jours de date.

16° Un billet à ordre de $683 90 tiré par John G. Rowland à l'ordre de MM. Bell Wisdom & Co. daté Nlle-Orléans, 2 septembre 1880, payable à un jour de sa date.

17° Un billet à ordre de $307 18 tiré par Frank E. Yuille à son propre ordre et par lui endossé, daté Nouvelle-Orléans, 31 aout 1880, payable à 60 jours de date.

18° Un billet à ordre de $330 10 payable à 60 jours de date tiré par Frank E. Yuille à son propre ordre et par lui endossé.

19° Un billet à ordre de $2764 25 tiré par Edward S. Levy à l'ordre de Bell, Wisdom & Co., par eux endossé, daté Nlle-Orléans, 2 aout 1880, payable à soixante jours de date.

20° Un billet à ordre de $1789 33 tiré par Edward S. Levy à l'ordre de Bell, Wisdom & Co. daté Nlle-Orléans, 11 aout 1880, payable à 90 jours de date.

21° Un billet à ordre de $2952 48 tiré par Edward S. Levy à l'ordre de Bell, Wisdom & Co. et par eux endossé, daté Nlle-Orléans, 11 aout 1880, payable à cinq mois de date.

22° Un billet à ordre de $1659 77 tiré par Edward S. Levy à l'ordre de Bell, Wisdom & Co. par eux endossé daté Nlle-Orléans, 16 aout 1880 payable à 90 jours de date.

Conditions—Comptant sur adjudication et avant transfert.

5 juin—5,14,21

Actions d'assurance et polices d'assurance.

Succession de Wm. A. Bell—No. 11,412—Division D.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 17 juin 1884, il sera vendu à midi et demi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 4 juin 1884 les actions suivantes savoir:

Une action du fonds capital de l'Association des Variétés de la Louisiane au nom de William A. Bell, de $1500 d'après le certificat No 4 daté Nouvelle-Orléans 26 juillet 1872.

15 actions du fonds capital de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle Orléans de $100 chaque au nom de Wm A. Bell, d'après le certificat No 191, daté Nouvelle Orléans 30 av il 1884.

Une police d'assurance sur la vie de Thomas Witherspoon sur la société Equitable d'assurance de la vie de New York, pour $10,000, datée du No 20,414, datée 23 avril 1867. Sur la susdite police une prime de $237 50 est payable le 23 avril de chaque année durant l'existence du dit Thomas C. Witherspoon. La dite police a été assignée par le dit Witherspoon à Wm. A. Bell & Co. de la Nouvelle-Orléans le 1 mars 1872 d'après assignation annexée à la susdite police.

Une police d'assurance sur la vie de Thomas C. Witherspoon sur l'assurance de la vie de la Compagnie d'Assurance Etna de Hartford, Conn., pour la somme de $3000 d'après la police No 95 805, datée de la ville de Hartford le 18 février 1873 sur laquelle police une prime de $19 30 est payable le 18 février de chaque année durant l'existence du dit Witherspoon. La dite police a été assignée au défunt Wm A. Bell par le dit Witherspoon le 22 avril 1874 d'après assignation annexée à la dite police.

Conditions, comptant sur les lieux avant le transfert. 5juin—5 14 21

Terrains vacants sur les rues Orléans et Ste-Anne.

Succession de Madame B. D. Plantey, No 10 663.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureaux Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 5 juillet 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 mai 1884—

1° Un lot de terre situé au faubourg Tremé en cette ville, désigné par le No 7 de l'îlet No 76, lequel lot de terre mesure 21 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue d'Orléans, entre les rues Claiborne et Derbigny sur 73 pieds 9 pouces de profondeur.

2° Deux lots de terre désignés par les Nos 19 et 20 de l'îlet No 18, mesurant chacun 23 pieds de face à la rue Ste-Anne, entre les rues Miro et Galvez, sur les profondeurs suivantes, savoir: le lot No 19, 161 pieds 8 pouces 1 ligne sur la ligne le séparant du lot No 18, et 161 pieds 7 pouces 1 ligne sur la ligne le séparant du lot No 20, et le lot No 20, 161 pieds 7 pouces 1 ligne sur la ligne le séparant du lot No 19, et 161 pieds 6 pouces 1 ligne sur la ligne du fond des lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5.

Conditions—Moitié comptant, la balance à un an de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de la date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.

3 juin—3,14,21 28—5 juil.

Elégante Résidence en bois à étage à deux corps de logis sur l'Avenue de la Louisiane Nos 2, 9 et 211, dans un charmant voisinage.

Blanche Beebe vs. Estelle Beebe et al. No 9,410.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

Vente pour effectuer un partage.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 28 juin 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 24 mars 1884 et signé le 4 avril 1884 la propriété suivante, savoir:

Trois lots de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet renfermé par l'Avenue de la Louisiane et les rues Toledano, Coliseé et Prytania, désignés par les Nos 8, 9 et 10 de l'îlet No 17, lesquels trois lots de terre mesurent ensemble 86 pieds de face à l'Avenue de la Louisiane sur 125 pieds de profondeur. Les bâtisses et améliorations qui en dépendent consistent en une maison de résidence en bois à étage à deux corps de logis, couverte en ardoises, construite à distance de la rue et ayant vérandah sur le devant et galeries sur les côtés, chaque corps de logis renferme salon double, salle à manger, office, cuisine, lieux d'aisance et cabinet au rez-de-chaussée et au dessus, quatre chambres à l'étage supérieur de la maison, chambre à bain, un grand hangar couvert en ardoises ayant quatre chambres, deux citernes, cour carrelée, etc., etc. Le tout d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse.

La propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1884, à raison de $70 par mois. Gaz dans la maison, avec lustres et installations.

Conditions: Un tiers comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers, garantis par hypothèque et portant 8 0/0 d'intérêt de date jusqu'à parfait paiement. La propriété devra être maintenue assurée et la police d'assurance transférée jusqu'au paiement définitif des billets. L'acte de vente devra contenir la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des dits billets ainsi que se soumettre à toutes les clauses de sécurité d'usage. L'acheteur assumera en sus du prix d'adjudication, les taxes d'Etat et de ville dues et exigibles en 1884.

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur sur le prix d'adjudication pour garantir la vente.

27 mai—27,31—juin 7,14,21 et 28

Terrain d'encoignure, faisant face au Lac Pontchartrain et près de l'Hotel Washington.

"Succession de John Scanlon."

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 juin 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hotel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 14 mai 1884.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans la ville de Milneburg, paroisse d'Orléans; lequel lot de terre forme encoignure aux rues Français et Columbia, mesurant mesure française 30 pieds de face à la rue Columbia sur une profondeur et façade à la rue des Français de 130 pieds.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes d'état et de ville dues en 1884.

30 mai 30 27 juin 7 14 21.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur et commerciale, à l'encoignure des rues Market et New Levee, qui touche à la forge, et deux lots de terre.

Dans l'affaire de la succession de Fred. Hecker, décédé, No 10,420; succession de Mme Louis Wener, sa femme, No 11,323.

Vente à l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, 13 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, en vertu et en conformément à deux ordres de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, un de l'Honorable A. L. Tissot, Juge de la Division A, dans l'affaire de la succession Fred. Hecker, décédé, dossier No 10,420, en date du 2 juin 1884, et l'autre de l'Honorable W. T. Houston, Juge de la Division B dans l'affaire de la succession de Mme Louise Wener, femme décédée de Fred. Hecker, Dossier No 11,323, en date du 2 juin, 1884, à l'encan, il sera vendu—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues New Levee, Tchoupitoulas, Market et St James, désignés par les Nos 1 et 2 et se touchant mesurant chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue New Levee sur une profondeur de 116 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues New Levee et Market, étant la même propriété acquise par le défunt de Mme M. C. Livaudais et autres, conformément à un acte pardevant Théo. Guyol, notaire, le 31ème jour de juil et 1865.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages bien bâtie, couverte en ardoises, subdivisée en deux grands magasins au rez-de-chaussée et résidences à l'étage supérieur, et dans le fond, gaz partout, cuve etc., ainsi qu'une forge sur un côté du lot, et un grand hangar en bois, chambres et autres bâtisses dans le fond de chacun des lots. Une grande vérandah sur la façade et sur le côté couvrant toute la banquette. Les magasins sont presque neufs et en parfait état.

Conditions, comptant en passant les titres. 10 pour cent seront requis au comptant sur les lieux.

L'acquéreur assumera en outre de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

4juin—4,8,15,22,29—5juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Bernard Finnan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—LUNDI, le 16 juin 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre Natchez et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 13 mai 1884, dossier No 11,251, pour le compte de la succession de Bernard Finnan, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St Thomas, Ste Thérèse mesurant 27 pieds de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de 144 pieds 11 pouces et 2 lignes, et borné, dans le fond par une allée, en commun, de 20 pieds de largeur, pour l'usage du dit lot et des autres.

Conditions Comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes dues en 1884 en sus du prix de la vente. Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 mai—14 25 1,8,15 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Franklin Millard, décédé.

A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI le 21 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B en date du 15 mai 1884 dans l'affaire de la succession de Franklin Millard, décédé, dossier No 10,537, à l'encan il sera vendu—

La partie indivise 15/288 d'un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Poydras et Lafayette, désigné par le No 3 et mesure 22 pieds de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de 104 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, au pied américain.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à deux étages bien connu comme No 109 rue St Charles avec bail à H. Rolling & Co. jusqu'au 30 septembre 1884.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire aux frais des acquéreurs y compris les taxes dues et exigibles en 1884.

2 mai—20, 25—1, 8, 15, 21 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour bâtir.

Près du Parc Supérieur de la ville, à un îlet au-dessus de la Bâtisse de l'Exposition, rue Magazine.

Succession de Robert Moores et de Cora A. Moores, son épouse.

Dossier No 9784—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente à l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D daté le 18 janvier 1884. Dossier No 9784 dans l'affaire des successions de Robert Moores et de sa femme, Cora A. Moores, née Coward, tous deux décédés, consolidées, il sera vendu à l'encan—

Un certain terrain avec toutes les améliorations qui y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 17 borné par les rues Chestnut Market, Magasine ou Fouché et Broadway (anciennement South Market), désigné comme lot No 1, et mesurant 23 pieds de façade sur chacune des rues Chestnut et Broadway, sur une profondeur et façade sur la rue Fouché ou Magasine de 210 pieds et formant les encoignures des rues Chestnut et Fouché et de Broadway et Fouché, et faisant face sur chacune des dites trois rues. La rue Fouché est la continuation de la rue Magasine, et cet emplacement est éminemment choisi pour des bâtisses de l'Exposition qui se trouvent immédiatement en face des terrains et près du dit Parc Supérieur et offre une rare chance pour bâtir soit une pension ou un café.

Conditions comptant en passant la vente 10 pour cent seront payés comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant John G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur et qui assumera les taxes dues et exigibles en 1884, en sus de son adjudication.

4 mai—4 11 18 25 31 juin 7

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Wm Spreen & Cie vs. leurs créanciers—No. 11,520—Division B

ORDRE DE COUR—Que la demande pour un répit soit ici enregistrée, qu'une assemblée des créanciers de Wm Spreen & Cie. soit tenue pardevant E. A. Peyroux, Esq. notaire en cette ville, le 7me jour de juillet 1884, à 11 heures a. m. et que Ambrose Smith, Esq, avocat, soit désigné pour représenter les créanciers absents, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits Wm. Spreen & Cie soient suspendues.

Nlle-Orléans, 3 juin 1884.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

4juin—8f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 11,209

Louis Sherman vs. ses créanciers.

Aux créanciers de Louis Sherman et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créanciers dans cette cause, au bureau de Paul Reusch, Esq. notaire le 14me jour de juin 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer sur les affaires du dit Louis Sherman et pour nommer un syndic.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.

Nlle-Orléans, ce 21me jour de mai 1884.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

22 mai—3f en 10 j

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

H. Loubat, vs. Ses Créanciers. — No 10,969. Division C.

Ordre de Cour—

Aux créanciers du dit Hilaire Loubat et toutes les autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent avis requis d'assister à une réunion des créanciers du dit Hilaire Loubat qui aura lieu pardevant John L. Lareche, Esq. notaire en cette ville, le Jeudi, 5 de juin 1884, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit Hilaire Loubat, élire un syndic et dans l'intervalle que toutes les procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1884.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

JAS. D. RANKIN, Dy Greffier.

4 mai—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Wm Spreen Co., vs. leurs créanciers. — No 11,438. Cour Civile de District Division D.

ORDRE DE COUR—Il est ordonné que la cession ici faite par l'insolvable raison sociale Wm Spreen & Co., soit acceptée au profit de leurs créanciers. Qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable raison sociale soit appelée LUNDI, le 23ème jour de juin 1884, au bureau de E. J. Blanchard, un notaire en cette ville, comme il est prescrit par la loi, et que J. H. Ferguson, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que toutes procédures contre la personne et la propriété des dits insolvables soient suspendues.

Nouvelle-Orléans 24 mai 1884

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

23 mai—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

John J. McGinnis vs. Ses Créanciers. — No 11,348. Division A.

ORDRE DE COUR—Que la cession de la propriété du pétitionnaire John J. McGinnis soit et est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit tenue et convoquée pardevant Charles Rella, Esq. notaire, le 12me jour de juin 1884, à 11 heures A. M. pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit John J. McGinnis soient suspendues.

Il est en outre ordonné que Bernard Titche, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 9 mai 1884.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

11mai—3f

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Propriété du Troisième District

Vis-à-vis du Morgan's Louisiana and Texas Rail Road Depot,

Rue Levée, entre les rues Champs-Elysées et Marigny.

Succession de Jose Sarba.

No 10,424—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J. Spear, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI 14 juin 1884, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 avril 1884, pour le compte de la dite succession, à savoir:

Trois certains terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Marigny, Victoire et Champs-Elysées désignés par les Nos 4, 5 et 6 sur un plan dressé par C. A. DeArmas, député voyer général, en date du 9 novembre 1859 déposé en l'étude de Philippe Lacoste, anciennement notaire en cette ville, les dits lots mesurent, au pied américain, à savoir: le lot No 4, 16 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la dite rue Levée; le No 5, 16 pieds 11 pouces de face à la rue Levée, le lot No 6, 17 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Levée sur une profondeur à chacun de ces lots de 62 pieds 10 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles comprennent une bâtisse en briques à un étage, divisée en trois corps de logis, avec deux chambres de chaque côté, et une bâtisse en briques à un étage dans le fond, avec une chambre de chaque côté.

La dite propriété a été acquise par le dit au José Barba de Samuel Marx, par acte passé le 13 décembre 1859 pardevant Philippe Lacoste, notaire, et enregistré au bureau de transfert, livre 79, folio 483.

Termes et conditions—Une moitié ou plus au comptant, le reste à un crédit de un an et deux ans au gré de l'acquéreur, et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les dits billets seront garantis par privilège et liens de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété. L'acte de vente contiendra les clauses usuelles de non aliénation, vente sans estimation, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, etc., etc. L'assurance devant correspondre avec le montant des billets et le transfert de la police vendu. L'acquéreur assumera, en sus du prix de son adjudication, les taxes de ville et d'Etat de 1884, et un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication sera requis par les encanteurs au moment de la vente. Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 mai—10 17 24 31—juin 7 14

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage sur la rue Valette à Alger.

Succession de Patrick James Courtney No 10,2.8.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—bureau No. 17 rue Carondelet, LUNDI 9 juin 1884 à midi et demi, à la Bourse d'encan du Ferry Barrett au débarcadère des ferries du Premier et du Deuxième District à Alger, Cinquième District, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 6 mai 1884 il sera vendu à l'encan.

La propriété cottage No 37 rue Valette à Alger, maintenant Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Valette, Peter, Olivier et Delaronde, le lot mesure 26 pieds 1 pouce de face à la rue Valette sur une profondeur de 83 pieds 8 pouces.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1884 et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant pour lier la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave De Armas, notaire, No. 176 rue Royale.

5 mai—5 17 24 31—7 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ilet de terre de valeur,

Rue Magazine, près l'Avenue Peters.

Sallie S. King, tutrice naturelle, etc., vs. Henry L. King et Belle F. King.

No 10,843—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet SAMEDI, 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu et signé dans la susdite affaire le 1er mai 1884, par l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

Vingt-quatre terrains formant tout l'îlet de terre dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Magazine, Camp, Octavia et Joseph. Les dits lots sont numérotés 1 à 24 inclusivement conformément à un plan qui sera exposé à la vente.

L'îlet mesure 270 pieds de face sur la rue Camp, 347 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Octavia, 270 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Magazine, et 358 pieds 11 pouces de face à la rue Joseph. Cet îlet est le deuxième au-dessus de l'Avenue Peters et juste au-dessus de la station des chars Upper Magazine et la nouvelle école McDonogh.

Et le même jour à 2 heures de l'après-midi au bureau de feu John E. King No 65 rue Magasin, entre Natchez et Poydras, il sera vendu dans la même affaire—

Dix actions du "N O Pacific R R Co" de $100 chacune, certains comptes non montrés en or, un lot de meubles de bureau, et deux coffres en fer, dont un à deux portes avec serrure à combinaison.

Conditions de la vente—Pour les actions, effets mobiliers etc., comptant. Pour la propriété foncière un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs le reste à un crédit de un et deux ans, du jour de la vente, en billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés, portant intérêt au taux de 6 pour cent par an garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et stipulations de 5 pour cent honoraires d'avocat et au gré des parties intéressées. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes dues et exigibles pendant l'année 1884 et feront un dépôt de 10 0/0 au comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant J. Wharton Collens notaire 46 rue St Charles aux frais de l'acquéreur.

6 mai—6 17,24,31,7 juin

PAR HOEY & O'CONNOR

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété à McDonoghville.

Succession de Grégoire et Anne Cantens.

No 10,817—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Hon A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 28 avril 1884 et signé le 1er mai 1884, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite savoir—

1° Neuf lots de terre à McDonoghville, dans l'îlet No. 29 borné par les rues Laperouse, Socrate, Jefferson et Adams désignés par les Nos 1 à 3 et 7 à 12 sur un plan de Pilié, le 18 février 1860. Les lots Nos 1 et 2 mesurent chacun 60 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Laperouse et Adams. Le lot No 3 mesure 60 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 150 pieds. Les lots Nos 7, 8, 10 et 11 mesurent chacun 60 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No 7 forme l'encoignure des rues Jefferson et Socrate et le lot No 11 forme l'encoignure des rues Jefferson et Laperouse. Le lot No 9 mesure 60 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 150 pieds et le lot No 12 mesure 60 pieds de face à la rue Laperouse sur une profondeur de 120 pieds.

2° Trois lots de terre à McDonoghville, dans l'îlet No 36 borné par les rues Jefferson, Adams, Range, Prévost et Americus, désignés par les Nos 3, 11 et 12 sur le plan ci-dessus mentionné.

Le lot No 3 mesure 60 pieds de face à la rue Prevost, sur une profondeur de 120 pieds (au pied français). Le lot No 11 mesure 60 pieds de face à la rue Americus, sur une profondeur de 120 pieds et forme l'encoignure des rues Adams et Americus, (au pied français,) et le lot No 12 mesure 60 pieds de face à la rue Adams, sur une profondeur de 150 pieds, (au pied français.)

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans, qui devra être garanti par billets d'acquéreur; ils devront être divisés en parties égales pour effectuer un partage entre les héritiers et payables un an et deux ans après la vente, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les acquéreurs auront le droit de payer tout le montant de prix de leur adjudication ou plus d'un tiers au comptant. Les actes de vente doivent contenir les clauses de non aliénation, et en cas de procès, les clauses de 5 pour cent d'honoraires d'avocat. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles durant 1884 et un dépôt de 10 pour cent au comptant sera exigé au moment de la vente.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Joseph D. Taylor, notaire, No 170 rue Commune 6mai—6 17 24 31 juin 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terre et terrains de ville.

Keiffer & Gardner vs leurs créanciers.

No. 6296—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet SAMEDI, le 14 juin 1884 à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la susdite Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, en date du 8 mai 1884, il sera vendu à l'encan—

1° Une portion de terre au Landing Cottle, maintenant Boyce, dans la paroisse Rapides, ayant 83 pieds de face à la rive droite de la Rivière Rouge, près de l'embouchure du Bayou Jean de Jean, s'étendant dans le fond de 80 pieds avant 84-4 pieds carrés et bornés en bas par la terre de Mme Anna G. Boyce.

2° Une autre portion de terre au même endroit, séparée de celle ci-dessus par un chemin public, ayant 89 pieds de face à une rue imaginaire et s'étendant dans le fond de 110 pieds, ayant 9790 pieds carrés et est bornée sur tous les côtés par les terres de Mme Anna G. Boyce.

Les améliorations consistent en un grand magasin et entrepôt en bois avec mansarde.

Les dites propriétés ont été acquises de Henry A. Bioesat, par acte pardevant Chas. G. Andry, notaire, le 14 mars 1880.

3° Dix-sept et demi acres de terre dans la paroisse De Soto, formant une portion dans le quartier nord-ouest et le quartier sud ouest de la Section No 16, Township 12, Range No 13, acquis de Frank P. Collins, le 29 novembre 1881, et enregistré dans le livre T. folio 512.

Conditions—Comptant.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Andrew Hero Jr., notaire.

13 mai—13 24 31—7 14 juin

Briqueterie des Planteurs.

Briques expédiées par les chemins de fer "Morgan, La. & Texas," et "Pacific" et par des chalands sur le fleuve. Adresser les commandes par la boîte 127 de la "Mechanics', Dealers & Lumbermen's Exchange," Nouvelle-Orléans. Les commandes des campagnes par la boîte 3 poste de Gretna.

J. D. HARVEY, propriétaire.

nov—1 an—v 4e

L'Abeille

V.

COMPAG

North C

STEAMERS

Prix du

Brême à la

Notre agent de Houston, émet des d'avance pour Texas.

Des billets pour New-York et

Billets d'

La compagnie se tenu du passage est préalable.

RED

Steamers de la malle

ENTRE NEW

LE RHONE

Entrepont, $20, excursion, $36, $50, excursion, de excursion de $110

A. K. MILLE

LIGNE

POUR NEW Y

KNICKERBOCKER

LOUISIANA

MANDEVILLE et les SOU Vapeur de la NEW C

C. E. KELLS

G. P. MALC

FEUIL

PREMI

L'ETOILE DE

Adolphe Racot

—Mais je ne homme, dit

—Vous croyez! ne veux pas vous pour les bêtes.

—Eh! Mais aller?

—Qu'est-ce que

—Dix francs par

—Tope!

—Ah! fit M. J'ai des livres! choses elles soient faire un petit

Le gabier se

—Pour ce qui un peu, dit-il, réflexion; mais Je suis connue de Recouvrance. pauvre bonne bite la rue des qu'elle touche ma les, par exemple, lui à auquel j'ai à l'heure, il ne moi"